Image not found or type unknown

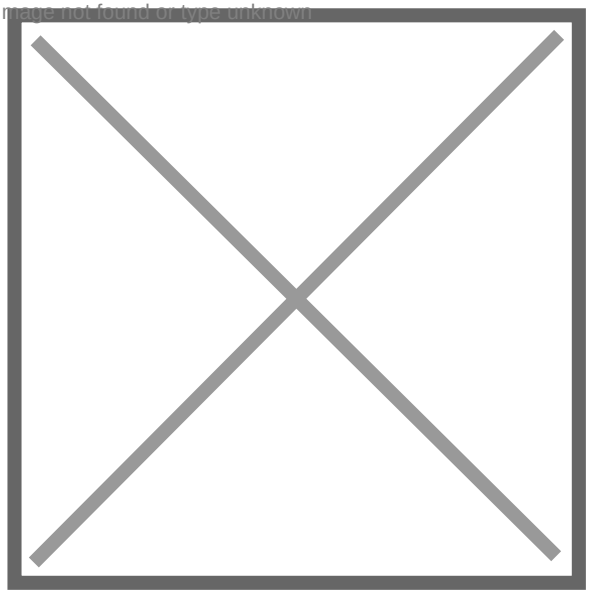

ERREUR DE LA BANQUE ET DEBLOCAGE DE CREDIT SANS AUTORISATION

Par **Cyrielle36**, le **08/07/2019** à **13:37**

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous un bref descriptif de ma situation :

- Lors de l'acquisition d'un bien pour investissement, la banque a débloqué la totalité de mon prêt et versé le tout au notaire ; y compris les frais de dossier et frais bancaires (erreur de la banque car non demandé dans l'appel du fond du notaire, et sans m'en informer).

- Me mettant ainsi à découvert lors du retrait de ces derniers. Pour couvrir son erreur, la banque a décidé (sans information préalable) de réaliser une demande de déblocage sur mon prêt de résidence principale (sans m'en avertir, et ce qui n'est pas légal puisque le montant restant sur ce prêt ne peut être débloquer que sur justificatifs pour des travaux concernant ma résidence principale).

- Lorsque j'ai pris connaissance de ce déblocage sans autorisation, j'en ai demandé son annulation. Puisque non légal et m'engendrant des frais supplémentaires.

- Annulation effectuée sans en être informée une fois de plus, et mise de nouveau à découvert le temps que le notaire me rembourse le trop perçu.

De ce fait, ma question est la suivante :

- Puis-je prétendre à une indemnité auprès de la banque pour préjudice subi et "usurpation

d'identité" car ils n'avaient aucunement le droit de toucher à mon prêt immobilier (résidence principale), et encore moins sans autorisation, pour couvrir les frais d'un second prêt pour un investissement immobilier?

- Et si oui, sur quel article de loi puis-je me baser ?

En vous remerciant par avance.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés